

M. BRASSELET demande des précisions sur la différence du compte 6122 « crédit bail mobilier » par rapport à l'exercice 2014. Il y a eu un changement dans le contrat et les factures comprennent maintenant la maintenance du copieur qui étaient réglées auparavant au compte 6156 « maintenance ».

D'autre part, il déplore la méthode de classement des dossiers de travaux dans lesquels on ne retrouve pas systématiquement tous les devis demandés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Emmanuel COUESNON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, et vote par 11 voix pour le compte Administratif 2015 tel présenté.

3. Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

4. Modification des régies de recettes cantine et garderie

Après plusieurs demandes pour effectuer le règlement des factures de cantine et de garderie municipale en un seul chèque et ainsi faciliter la vie des familles, il faudrait réunir ces 2 régies en une seule.

Pour cela, il faut supprimer une des 2 régies et modifier celle qui reste.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer la régie de garderie et de modifier celle de cantine en lui rajoutant les règlements de la garderie.

La secrétaire de mairie, régisseur, ne percevra plus l'indemnité liée à la régie de garderie.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident :

- De modifier la régie de cantine en lui rajoutant les règlements de la garderie
- De supprimer la régie garderie municipale et centres aérés.

5. Demande de subvention « réserve parlementaire » pour les travaux à l'église

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre dernier, le Conseil Municipal avait délibéré pour demander des subventions à la DRAC et au PNR pour les travaux de restauration du mur du chœur de l'Eglise qui s'était effondré et pour la restauration du retable de la chapelle Saint Sauveur et son déplacement vers l'intérieur de l'église.

Le PNR n'accordera pas de subvention. Monsieur le Maire propose donc de demander une réserve parlementaire pour compléter les recettes de ce dossier.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de demander une réserve parlementaire pour les travaux de l'église.

6. Adoption des modifications simplifiées des statuts du PNR du Vexin Français

Lors de sa séance du 9 novembre 2016, les instances du PNR ont approuvé le projet de modification des statuts du Parc portant sur les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9 en raison de la réorganisation territoriale, du rôle croissant des EPCI, Communautés de Communes, de la possibilité d'associer des communes du territoire qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc, de prévoir les différents cas de vacances de postes des membres du bureau, d'éviter la répétition des élections au sein du bureau et d'attribuer au comité le soin de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du Parc.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 6 abstentions, adoptent les modifications simplifiées du PNR.

7. Mise en place par la SAFER d'un dispositif de veille et d'observation foncière sur les espaces agricoles et naturels

Comme l'an dernier, la SAFER nous propose de signer une convention pour adhérer à son dispositif de veille et d'observation foncière sur les espaces agricoles et naturels. L'an dernier, le conseil n'avait pas souhaité adhérer à cette convention.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque la SAFER est amenée à se porter acquéreur par voie amiable ou par préemption, c'est la commune qui doit faire l'avance des fonds nécessaires à l'acquisition.

D'autre part, un forfait annuel de 660 € HT est demandé par la SAFER pour adhérer à cette convention + un forfait de 400 € HT correspondant aux frais de mission engagés par la SAFER et un forfait de 400 € HT lors de la préemption débouche sur un retrait de vente de la parcelle.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de la SAFER.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception de la DIA concernant la propriété PERU (ex. boulangerie). Une réunion sera mise en place pour réfléchir au devenir de cette propriété.

- M. Guy BRASSELET demande des informations sur le dossier Tamaris : pas de nouvelles de M. HORMOZI

En ce qui concerne les inscriptions sur le mur arrière de la Chapelle Saint Sauveur côté cimetière, il n'est pas possible d'effectuer leur restauration car faites sur l'enduit. Il a demandé un devis pour les refaire sur une plaque.

Enfin, il a demandé un devis pour faire la mise à jour de la plaque des maires de la salle du Conseil.

- Jean-Bernard TECHER : le dossier Ad'hap (accessibilité des bâtiments) a été accepté par les services de la Préfecture. La priorité sera mise sur la salle polyvalente

- Laurence SCELLE : qu'en est-il du dossier péril NÉEL ? des travaux ont été effectués par un des indivisaires (déblaiement de gravats, dépose des tôles qui ne tenaient plus à la charpente).

- Régine N'TSUGLO : les habitants de Lesseville souhaiteraient relancer le dossier sur la sécurité incendie du hameau.

Des poteaux téléphoniques sur la route de Lesseville (avant le pont et 4^e après le pont) penchent dangereusement. France Télécom sera contactée dans un premier temps et Fabrice SERVIN se charge de prendre contact avec le Président du SIERC au sujet de l'enfouissement des réseaux.

Enfin, le parapet gauche du petit pont aura besoin d'être réparé.

- Muriel BONNEAU a pris contact avec le PNR pour une aide à la restauration de l'abreuvoir.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 11h00.

Le maire,
Emmanuel COUESNON